



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale

Focus institutionnel

1^{er} avril 2021

Crise sanitaire : campagne de sensibilisation

Face à la situation sanitaire, le gouvernement a mis en place des restrictions sanitaires renforcées. Dans ce contexte, Élisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, s'est entretenue le 30 mars avec les principales associations des droits des femmes mobilisées pour lutter contre les violences faites aux femmes. [Selon le communiqué de presse du 30 mars](#), l'échange fut l'occasion de s'assurer de la continuité sans entraves de l'action des associations dans cette période particulière et de leur signifier que le gouvernement venait de relancer, à la demande de la ministre, une campagne de communication visant à rappeler l'ensemble des dispositifs d'alerte et de secours en vigueur pour lutter contre les violences intrafamiliales. À cette occasion la ministre a notamment déclaré : « *Dans le contexte sanitaire inédit que nous traversons et face à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple dont les restrictions sanitaires renforcées constituent un facteur aggravant, le gouvernement demeure pleinement mobilisé. C'est pourquoi, j'ai décidé de relancer la campagne de sensibilisation spécifique que nous avons engagée lors du deuxième confinement. L'ensemble des dispositifs visant à protéger les femmes victimes de violences sont actifs et opérationnels et doivent être mieux connus des victimes ainsi que de leur entourage. Il s'agit d'une action collective essentielle pour lutter contre ce fléau.* »



[Retrouvez les dispositifs destinés à protéger les femmes victimes de violences conjugales ainsi que leurs enfants](#)

Action gouvernementale

Dans le cadre de la **semaine de lutte contre les violences faites aux femmes**, Élisabeth MORENO a effectué un **déplacement à Nantes** le 29 mars, afin d'échanger avec les acteurs locaux et associatifs qui mènent un travail considérable en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. À l'occasion de ce déplacement, la ministre a visité la plateforme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences familiales à la Maison de l'emploi de Rezé puis est retournée à [l'association Citad'elles](#) où elle s'était déjà rendue le 14 janvier dernier. Élisabeth MORENO a fait part aux équipes de l'association du soutien de l'État à hauteur de 200 000 euros ([communiqué de presse du 29 mars](#)), en présence de Sarah EL HAÏRY, secrétaire



d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, et de Johanna ROLLAND, maire de Nantes. « *Le projet de Citad'elles illustre, à mes yeux, le tryptique nécessaire pour enrayer les violences faites aux femmes conjuguant l'engagement des associations, des collectivités locales et de l'État. Je tiens à saluer le travail remarquable effectué par l'équipe de Citad'elles, initiative unique en France. La lutte contre les violences faites aux femmes est un fléau qui nous concerne tous et qui doit, collectivement, nous mobiliser.* » a déclaré la ministre.

Le 31 mars, Élisabeth MORENO et Emmanuelle WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, se sont rendu dans un **Centre d'hébergement pour les femmes victimes de violences à Paris**. Les ministres sont allées à la rencontre des femmes accueillies, des professionnels et des bénévoles dans ce centre parisien spécialisé dans l'hébergement des femmes victimes de violence de l'association FIT, une femme, un toit. Le gouvernement avait annoncé en septembre dernier la création de 1 000 places d'hébergement supplémentaires réservées à ces femmes, qui s'ajoutaient aux 1 000 places supplémentaires précédemment prévues par le Grenelle des violences conjugales.



Toujours dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, Élisabeth MORENO **s'est rendue à Tours** le 1^{er} avril pour une visite du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) Raiso de l'association Entraide et solidarités et une rencontre avec les membres du projet « Not Alone » pour lutter contre le harcèlement de rue.

La 2^e [Convention nationale de prévention des violences dans le sport](#) se tiendra le 2 avril.

Installée par Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, cette convention anniversaire aura lieu en présence de Jean-Michel

**ZÉRO TOLÉRANCE
POUR LES VIOLENCES**

BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Eric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Élisabeth MORENO, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Denis MASSEGLIA, président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Marie-Amélie LE FUR, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et Fabienne BOURDAIS, déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport. Un an après le début de cette grande étape de libération de la parole dans le monde sportif, cette conférence permettra de faire un point d'étape sur l'activité de la cellule ministérielle dédiée au traitement des signalements de violences et les enquêtes administratives conduites sous l'autorité des préfets de département. La conférence mettra également en avant les travaux sur l'articulation entre les procédures administratives et judiciaires, la formation des éducateurs sportifs et de l'ensemble des acteurs du sport, les plans de prévention fédéraux et le rôle du sport comme outil de reconstruction des victimes.

Journal officiel

Un décret n° 2021-364 du 31 mars 2021 [relatif aux modalités de remise des certificats médicaux aux victimes de violences](#) a été publié au *Journal officiel* du 31 mars 2021. Il précise les modalités selon lesquelles les personnes victimes de violences, et notamment **les victimes de violences commises au sein du couple**, peuvent, à leur demande, obtenir la remise d'une copie du certificat médical constatant ces violences réalisé par un médecin requis par les autorités judiciaires.

Sénat

Le texte de la **proposition de loi visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels** adopté avec modifications par le Sénat en séance publique le 25 mars a été transmis en 2^e lecture à l'Assemblée nationale le 26 mars. La proposition de loi est dorénavant intitulée « visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste ». La discussion en séance publique à l'Assemblée commencera le jeudi 15 avril.

[Retrouver le compte rendu des débats et le texte sur le site du sénat](#)

Assemblée nationale

Le Président de l'Assemblée nationale a reçu, le 23 mars, une proposition de loi [visant à favoriser l'autonomie des majeurs protégés et à lutter contre les violences exercées à l'encontre des personnes vulnérables](#) déposée par de Stéphanie ATGER (photo) et plusieurs de ses collègues, Selon l'exposé des motifs, « *Les maltraitances à l'égard des personnes vulnérables, au premier rang desquelles les personnes âgées, ne sont pas assez connues. Dans la sphère familiale, elles font l'objet de tabous encore vifs (...) la surreprésentation des maltraitances à domicile apparue à la faveur de la crise sanitaire confirme un manque important de signalements en raison des freins à l'alerte, d'autre part les maltraitances envers les personnes âgées dans la sphère familiale allant croissant, il faut qu'elles aient toute notre attention, au même titre que l'ensemble des violences intrafamiliales.* »



La **Mission d'information « Droits des femmes dans le monde et l'application de la convention d'Istanbul »** poursuit ses travaux : Audition de Marie FONTANEL, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de Frédéric BILLET, ambassadeur de France en Pologne, le 25 mars ; Table ronde réunissant Joanna LASSERRE, présidente de l'association de défense de la démocratie en Pologne, Pauline ADÈS-MÉVÈL, porte-parole de Reporters sans frontières, Patricia ALLEMONIÈRE, grand reporter et auteure et Marija ŠAJKAŠ, auteure, spécialiste des médias et militante des droits humains, et audition de Françoise BRIÉ, directrice de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et membre du groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) du Conseil de l'Europe, le 1^{er} avril.

Haut Conseil à l'Égalité

Suite à son rapport sur la **Diplomatie féministe** remis au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et à la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes en novembre 2020 et à l'occasion de la 65^e Commission de la Condition des femmes (CSW), le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a publié le 10 mars dernier [une sélection d'indicateurs clés pour une diplomatie féministe](#). Vingt-six indicateurs clés ont été identifiés afin d'aider à la mise en place et au suivi d'une Diplomatie féministe, conçue comme une politique réellement transformative des rapports sociaux et de pouvoir et inscrite au cœur de l'action extérieure de la France dans toutes ses dimensions. Ces indicateurs répondent à cinq objectifs majeurs, nécessaires à la mise en place d'une Diplomatie féministe et déclinés dans le cadre du rapport du HCE sur la Diplomatie féministe : l'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes et de droits des femmes au cœur de l'action extérieure de la France ; le renforcement du pilotage de la Diplomatie féministe ; une meilleure appropriation des enjeux d'égalité et de droits des femmes par les acteurs et actrices de l'action extérieure de la France ; des moyens humains et financiers pérennes, à la hauteur des enjeux ; la participation des femmes à parts égales à sa construction et à sa mise en œuvre.



Défenseur des droits

Le 18 mars dernier, la **Défenseure des droits**, Claire HÉDON, a rendu public son premier rapport annuel consacré à l'activité de l'institution en 2020 intitulé « La défense des droits à l'épreuve de la crise sanitaire ». Les 96 894 réclamations et 69 705 appels reçus en 2020 représentent une hausse de 10 % des sollicitations de l'institution par rapport à l'année précédente prises en charge par les 536 délégué.es et 12 chef.fes de pôle régionaux, qui sont autant de relais de la Défenseure des droits partout en France. Dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, la Défenseure des droits a reçu 5 196 réclamations, soit une augmentation de presque 15 % depuis 2014. La mise en place en février 2021 d'un nouveau service de signalement et d'accompagnement des victimes de discriminations – alliant la plateforme antidiscriminations.fr et le numéro de téléphone 3928 – fait suite au constat de la persistance des situations de discrimination en particulier dans l'emploi et dans l'accès aux biens et services.



Études et statistiques



Deux articles à signaler dans le dernier numéro de la revue *Travail et Emploi* n° 161 (2020) éditée par la **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques** (DARES) et mise en ligne le 29 mars : « Temps partiel et ségrégation professionnelle femmes-hommes : une affaire individuelle ou de contexte professionnel ? » de Karine BRIARD (« *Les femmes privilégient-elles des métiers où le temps partiel est répandu ou est-ce l'exercice de certains métiers par les femmes qui y favorise le temps partiel ?* ») et « De l'atelier à la cuisine chez les céramistes : arrangements de couple et inégalités de genre dans un métier indépendant « égalitariste » » de Flora BAJARD. (« *L'article propose de réfléchir aux rapports sociaux de sexe dans le métier de céramiste d'art.* »)

Sous le titre « Emploi, enfant et aspirateur : quelles évolutions chez les jeunes couples depuis 2005 ? », le *Céreq Bref*, n° 403, publié le 4 mars 2021 par le **Centre d'études et de recherches sur les qualifications** (CÉREQ), est consacré à une étude dans laquelle Thomas COUPPIÉ et Dominique EPIPHANE, analysent comment les premières années de vie active s'articulent avec les débuts de la vie conjugale et familiale. Selon le résumé, « *Les enquêtes Génération du Céreq documentent ce double processus de construction familiale et professionnelle sur les sept premières années qui suivent la sortie de formation initiale, et permettent d'offrir un panorama des évolutions. Pour les jeunes en couple en 2005, ces deux « carrières » s'agençaient différemment pour les femmes et pour les hommes : ceux de 2017 ont-ils pu dépoussiérer les stéréotypes et balayer les clivages encore à l'œuvre parmi leurs aînés ?* »



International

L'Union européenne progresse en matière d'égalité des droits entre les sexes, mais la pandémie de Covid-19 pourrait mettre ces avancées à mal. Elle a en effet eu un impact dévastateur sur les femmes, qui sont majoritaires dans les secteurs essentiels, tels que la santé, les soins personnels et la vente. Une vidéo mise en ligne sur le site de l'UE intitulée « Les actions clés de l'UE dans la lutte pour les droits des femmes » fait le point sur la situation dans l'Union. L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'UE, mais de nombreux défis sont encore à relever. Le Parlement européen demande à ce



que davantage d'actions soient prises, surtout suite à la crise qui exacerbe les inégalités déjà existantes.

La nouvelle génération de femmes devra patienter avant d'atteindre la parité femmes-hommes, selon le [Rapport annuel 2021 du Forum Économique Mondial sur les inégalités femmes-hommes dans le monde](#). Alors que l'impact de la pandémie de COVID-19 continue de se faire sentir, le temps nécessaire pour combler les inégalités femmes-hommes dans le monde a augmenté d'une génération, passant de 99,5 ans à 135,6 ans. Le rapport, qui en est à sa quinzième édition, évalue l'évolution des écarts entre les sexes dans quatre domaines : participation et opportunités économiques, niveau d'éducation, santé et survie, et pouvoir politique. Il étudie également les moteurs des écarts entre les sexes et décrit les politiques et pratiques nécessaires à une reprise axée vers une égalité femmes-hommes. Le rapport propose aux pays des mesures à mettre en place afin de s'efforcer de combler leurs écarts entre les sexes.



À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 2020, l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed), en collaboration avec la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée** (FFEM), a organisé un séminaire en

ligne sur la violence sexiste. Celui-ci visait à mettre en place un débat entre des expert.e.s en genre et des militant.e.s de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Cet échange portait sur l'augmentation des violences sexistes qui a accompagné la pandémie de Covid-19, et les réponses euroméditerranéennes locales et régionales mises en place pour pallier ce problème. Sous le titre « [Repenser la violence sexiste : perspectives de l'Égypte, du Liban et de la Syrie](#) » la FFEM publie un rapport qui rassemble les réflexions, suggestions et orientations des participantes. Il est disponible en français, anglais et arabe.

« *Le moment est venu d'agir et de s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes* ». Le coup d'envoi du **Forum Génération Égalité** a eu lieu à Mexico du 29 au 31 mars. Le Forum Génération Égalité est un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, organisé par **ONU Femmes** et coprésidé par la France et le Mexique, qui place la société civile au cœur de son action. Il ouvrira un débat public international pour une action urgente et une responsabilité en matière d'égalité des sexes, il célébrera le pouvoir de l'activisme des droits des femmes, de la solidarité féministe et du rôle essentiel des jeunes pour parvenir à une transformation radicale. Au Mexique, le Forum a offert le temps et l'espace aux agents du changement de tous les secteurs pour s'unir pour l'égalité. Le Forum se terminera à Paris, en France, à des dates qui restent à confirmer. Signalons que le Président Emmanuel Macron a fait [une intervention à l'occasion du lancement du Forum Génération Égalité à Mexico](#). Le 30 mars, Élisabeth MORENO a présenté au Forum le plan d'actions et les objectifs de la coalition « droit à disposer de son corps, santé et droits sexuels et reproductifs » portée par la France (Éducation complète à la sexualité ; accessibilité à la contraception et à l'avortement ; financements permettant d'assurer l'autonomie corporelle des femmes).

[Un site entièrement consacré à l'évènement du 29 au 31 mars](#) propose l'ensemble des documents et vidéos. Marquant le vingt-cinquième anniversaire de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (programme le plus complet pour parvenir à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes), le Forum fera le bilan des évolutions et élaborera un programme pour des actions concrètes en vue de faire progresser l'égalité des sexes d'ici 2030. À l'occasion de l'ouverture du Forum, [le Secrétaire général des Nations Unies a prononcé un discours](#) pour appeler à « *créer un monde plus égalitaire, plus juste et plus durable, dans lequel tous les individus peuvent réaliser leurs droits fondamentaux sans discrimination et sans crainte* ».

